

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LUCHAPT

L'an deux mil vingt-trois, le 17 novembre 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTIN Guillaume, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :	en exercice :	10
	Présents :	07
	Votants :	08

Date de convocation du conseil municipal :	13 novembre 2023
Date d'affichage de la convocation :	13 novembre 2023

PRESENTS : MM. MARTIN Guillaume, CHEGARAY Henriette, DACLON Gérard, CHATEAU Joël, VAN AUBEL Annemée, COUTURIER Stéphane, JOSPIN Avril, RENARD Bertrand, HÉLIAN Magali.

EXCUSÉES : Mme HURBE Laëticia et Mme VAN AUBEL Annemée (Pouvoir à COUTURIER Stéphane).

M. DACLON Gérard a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation et signature du PV du 22/09/2023 ;*
2. *CCVG : Répartition du FPIC ;*
3. *SOREGIES : Action de mécénat ;*
4. *Aliénation d'une portion de terrain à "la Conche" ;*
5. *DM n°1 Virement de crédit ;*
6. *Renouvellement du contrat de Julie ARTAUT ;*
7. *Questions diverses : Voeux, Distribution des colis, Réunion des associations, La Gaité, ZAEnR, etc.....*

Objet : *Approbation et signature du PV du 22 septembre 2023.*

Le PV est approuvé à l'unanimité et signé par M. le Maire et le secrétaire.

Objet : *D2023039 : Répartition du FPIC 2023.*

Le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 relative à la répartition du FPIC entre les communes et la Communauté de communes.

L'avis des communes est sollicité compte tenu de la validation au Conseil communautaire pour une répartition libre à plus de 2/3 de ses membres.

Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan comparatif entre la répartition libre correspondant au pacte fiscal et financier mis en place lors de la création de la CCVG et la répartition de droit commun établie par les services de l'Etat en application de différents critères retenus pour cette répartition.

Réhabilitation ancienne école	Art. 2131 Op 164	16 350 €		
TOTAL		16 350 €		16 350 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces virements de crédits.
Après délibération, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

Objet : Renouvellement du CDD de l'agent technique.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat à Durée Déterminée de l'agent technique se termine le 13 décembre 2023. M. Le Maire propose de le renouveler.

Le Maire précise que compte tenu des délais de déclaration de vacance d'emploi, l'agent sera rémunéré par le Cdg86 du 14/12 au 31/12/2023 et à compter du 1^{er} janvier 2024, par la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire dans les conditions suivantes :

Temps de travail : 17H30/semaine

Horaires de travail : Lundi : 8H00-12H00 et 13H30-16H30
Mercredi 8H00-12H00 et 13H30-16H30
Vendredi 8H00-11H30

Description du poste : Voir fiche de poste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Questions diverses :

- ✓ **Vœux** : le vendredi 12 ou 19/01/2024 selon disponibilité des élus invités
- ✓ **Distribution des colis** : semaine 50 ou 51
- ✓ **Réunion des associations** : le lundi 18 décembre à 18h00.
- ✓ **La Gaité** :

- M. BROUILLON, boulanger à Availles-Limousine a pris contact avec la mairie. Il proposerait une ouverture 6 matinées par semaine pour une continuité de son activité de boulangerie (dépôt de pain) ainsi qu'épicerie et débit de boisson.

- Mme Swift et Mr Ruterford ont transmis une description de leur projet :

Au début de l'activité, une ouverture le :

- Jeudi : 10h-15h
- Vendredi : 10-15h 18h-21h
- Samedi : 10h-15h 18h-21h
- Dimanche : 10h-16h

L'été, une ouverture le :

- Lundi : fermé
- Mardi : 10h-16h
- Mercredi : 10h-16h
- Jeudi : 10h-16h

- Vendredi : 10-22h
- Samedi : 10h-22h
- Dimanche : 10h-18h

Et plus selon la demande....

Après discussion, le Conseil Municipal décide de confier le local à Mr BROUILLON afin de soutenir et pérenniser son activité existante de boulangerie suite à l'arrêt de la distribution de pain à domicile fin novembre.

✓ **ZAE nR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme CHEGARAY et M. DACLON ont assisté à une réunion qui a eu lieu le 7 novembre avec Mme la Sous-Préfète concernant le processus d'élaboration des ZAE nR afin de répondre aux interrogations des élus.

Une autre réunion aura lieu le 22 novembre 2023 avec la CCVG qui propose un accompagnement pour définir ces zones et réaliser ces cartographies où seront présents M. MARTIN et M. DACLON.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

MARTIN G.
Maire



DACLON G
Secrétaire

